



PERSPECTIVE
FAMILLE

Service de supervision des droits d'accès

400 Boul. St-Martin Ouest - bureau 308

Laval, Québec

H7M 3Y8

Tél. : 450 254-0186

sda@perspectivefamille.org

DEMANDE POUR L'AJOUT D'UN TIERS VISITEUR

Il est possible pour le parent visiteur d'être accompagné d'une personne lors de sa visite supervisée avec son ou ses enfants. Le formulaire doit être transmis par courriel (sda@perspectivefamille.org) minimalement 14 jours avant l'accès visé par la demande. Au plus, deux visites par année sont autorisées pour qu'un tiers visiteur soit présent.

Le parent gardien doit consentir à ce que le tiers visiteur participe à l'accès supervisé en signant le formulaire.

Perspective Famille se réserve le droit de refuser l'ajout du tiers visiteur si cela contrevient au contexte de supervision de droits d'accès et si le tiers visiteur contrevient aux règlements en vigueur. D'ailleurs, La personne autorisée à intégrer une visite supervisée doit respecter le Code de vie, l'entente de service et tout autre règlement.

SECTION PARENT VISITEUR :

Nom du parent visiteur : _____

Date de la visite visée par la demande : _____

Nom de la personne qui participerait : _____

SECTION PARENT GARDIEN

La personne n'est pas autorisée.

La personne est autorisée.

Signature du parent gardien

Date

Signature de l'intervenant(e) de Perspective Famille

Date